

Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

V/Réf :

N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 6 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

Jeudi 28 septembre 2017 à 19h00

à la Salle villageoise

chemin de Cornu 7, 1113 Saint-Saphorin-sur-Morges

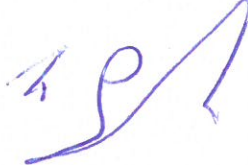
L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2017 (cf. document annexé)
4. Préavis N° 5/09.2017 « Règlement du Conseil intercommunal ARASMAC » (cf. documents annexés)
5. Préavis N° 6/09.2017 « Budget 2018 » (cf. documents annexés)
6. Commission de Gestion : Election complémentaire
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
8. Divers et prochaine séance : Jeudi 21 juin 2018 (lieu à déterminer)
9. Présentation du secteur Enfance de l'ARASMAC : AFJ et AJEMA

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Conseil intercommunal ARASMAC

Laurent Guignard
Président



Dominique Bickel
Secrétaire



CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées